Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 22 (1996)

Heft: 1

Artikel: Formes et fonctions du bénévolat dans le travail social : prévention spécialisée et lutte contre l'exclusion : la situation française

Autor: Vincent, Gilbert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-814689

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Schweiz. Z. Soziol./Rev. suisse sociol./Swiss Journ. Sociol., 22 (1), 1996, 59–82

FORMES ET FONCTIONS DU BÉNÉVOLAT DANS LE TRAVAIL SOCIAL. PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION. LA SITUATION FRANÇAISE.

Gilbert Vincent
Centre de Sociologie des Religions
Université des Sciences Humaines de Strasbourg

1. Introduction : Perspectives et domaine de référence de l'étude

D'abord destinée à servir de contrepoint à une vaste étude comparative suisse portant sur l'action sanitaire et sociale dans les domaines de la petite enfance, de l'aide aux personnes âgées ainsi qu'aux requérants d'asile (Bovay et al., 1994), l'analyse présentée ci-dessous suit son cours propre, alors même qu'elle traite, elle aussi, de la dynamique des relations entre professionnels et bénévoles. D'une étude à l'autre, la similitude de certaines observations n'a rien de très surprenant, sauf à majorer a priori le poids des variables nationales et, a contrario, à sous-estimer l'importance des transformations sociales contemporaines, tant dans l'ordre de l'économique que du droit ou des modèles sur-modernes de management. Ainsi, par exemple, observerons nous, avec nos collègues suisses, que les professionnels jouent un rôle souvent majeur dans l'émergence et l'entretien du bénévolat. Banal, ce fait n'est pourtant pas sans conséquences pour ceux des projets de sortie de la «crise de l'Etat-Providence» qui, prisonniers d'une lecture partielle et datée, assument une vision romantique du bénévolat et supposent qu'il trouverait d'autant plus d'occasions de se manifester que les professionnels occuperaient moins les terrains où les effets de la crise sont les plus sensibles.

Néanmoins, notre domaine d'étude présente des caractères singuliers, liés en grande partie à la volonté initiale des décideurs d'institutionnaliser ce récent secteur du travail social qu'est la *prévention spécialisée* (dont la création date de 1972) sans l'enfermer dans les formes organisationnelles alors dominantes. On espérait alors favoriser l'invention de réponses souples, adaptées à ce terrain social nouveau qu'étaient les cités-dortoirs hâtivement construites dans les années soixante. La prévention, sorte d'animation mobile, devait suffire, pensait-on, à accompagner les jeunes pour qui le passage à l'âge adulte faisait le plus de difficulté et qui trouvaient dans le cadre des bandes l'occasion de se libérer, parfois à travers la violence, du poids de normes socialisatrices d'autant plus

pesantes que les familles étaient moins en mesure, économiquement et affectivement, d'assumer la fonction de socialisation primaire. La prévention devait donc, en principe, être un mode d'accompagnement temporaire de certains groupes d'âge affrontés à des problèmes, conjoncturels supposait-on, d'intégration. Or, au fil des ans, les perspectives d'intégration ont reculé, sinon disparu, non seulement pour des fractions toujours croissantes de la jeunesse mais encore pour d'autres classes d'âge. De provisoire qu'elle devait être, l'action sociale de «prévention» est donc devenue permanente, tout comme, de conjoncturels, les phénomènes de dé-socialisation sont devenus en quelque sorte structurels. Face à de telles transformations du contexte social, la définition initiale du mandat de «prévention» s'avère obsolète, puisqu'on demande au travailleur social rien moins que de recréer du social. A certains égards, on assiste à un transfert de l'image du personnage charismatique; mais tandis que, lorsque la profession de travailleur social était mal assurée, c'était d'abord le bénévole qui passait pour le personnage charismatique, il arrive désormais de plus en plus souvent que c'est dans le travailleur social même qu'on – et les pouvoirs publics en premier lieu – investit l'attribut majeur du charisme, à savoir la capacité de surmonter la crise sociale.

Il sera donc surtout question, dans cette étude, du travail social dit de prévention, que l'on considérera du point de vue du champ relationnel dans lequel il est plongé et de la diversité des normes et des contraintes auxquelles il est confronté, dans le cadre, quelque peu chaotique, des multiples dispositifs mis en place pour tenter de remédier à une dé-socialisation croissante; des dispositifs, on le verra, qui d'ordinaire se remplacent moins qu'ils ne se juxtaposent de façon désordonnée, reflétant ainsi une crise grave des cadres, des formes et du sens de l'action publique. Le travail social dit de prévention pourra ainsi servir d'analyseur d'un contexte institutionnel dont on a quelques bonnes raisons de penser qu'il n'est pas propre à la France seule, même si la situation française est fortement marquée par l'héritage de modèles d'action particuliers, liés, on le sait, à la longue histoire d'un centralisme bureaucratique dont les effets se font sentir jusque dans les péripéties de la difficile décentralisation contemporaine. Le contexte proprement social, quant à lui, en premier lieu le développement du phénomène de ghettoïsation, serait-il tellement spécifique de la situation française qu'il en ferait un cas tout à fait à part et priverait de pertinence toute comparaison ? Ce serait oublier qu'une comparaison n'est pas instructive à proportion des similitudes, mais bien plutôt à proportion des dissimilitudes sur lesquels elle met l'accent – sur fond, bien entendu, de similitudes génériques. En l'occurrence, l'intérêt sociologique d'une étude de la prévention spécialisée tient au fait qu'elle porte sur des situations sociales qui, bien qu'extrêmes, révèlent la fragilité structurelle contemporaine de l'ensemble de nos sociétés «sur-modernes», où l'emballement de l'économique

a des effets sociaux massifs (comme la fracture toujours plus dure entre les bénéficiaires d'un emploi reconnu et ceux qui ne connaissent que des emplois précaires voire le chômage); qui révèlent, en outre, les limites des systèmes d'action politiques (l'indépendance, fonction de sa puissance, de l'économique à l'égard de l'organisation politique des rapports sociaux ayant pour conséquence que le politique semble toujours plus impuissant à réguler ces rapports et que les *politiques sociales* à visée d'intervention conjoncturelle mises au point pendant la période de forte croissance et de quasi plein emploi, s'avèrent déphasées et en panne de modèles qui soient à la mesure de maux dont l'ampleur ne cesse de se révéler sous forme d'une *anomie* aiguë et étendue).

2. L'action socio-éducative «classique» et le rôle des bénévoles

2.1 Les rôles assumés par les bénévoles dans le contexte de la mise en place des principales formes, désormais «classiques», de travail social, de même que leur évolution, sont assez bien connus. Au prix d'inévitables simplifications, rappelons que le champ de l'action sociale s'est constitué et progressivement développé à partir de réponses, souvent plus «privées» que publiques, à des besoins ou demandes particuliers de services ou d'équipements «spécialisés». De là l'origine des principaux sous-champs (de la prime enfance à l'aide aux personnes âgées, de l'accueil des enfants abandonnés à l'accompagnement éducatif de jeunes en danger ou de personnes handicapées etc). L'action sociale s'est progressivement mise en place grâce à l'initiative de pionniers dont, compte tenu de l'absence alors de professionnels, on peut hésiter à dire qu'ils étaient des bénévoles. Le rôle de ces pionniers, militants de la première heure, a été celui de porte-paroles, d'agents de cristallisation de besoins spécifiques et d'une demande sociale concernant la prise en charge de ceux-ci. Ce qu'ils n'ont pu être sans avoir été aussi les «inventeurs» des formes – juridiques et organisationnelles – de l'offre possible. Forts d'un crédit social qu'ils tenaient de leur profession (médicale, cléricale, éducative, parfois politique ou même industrielle), ils ont pu, en tant que *notables*, obtenir des pouvoirs publics tout à la fois la reconnaissance de leurs projets et des aides financières pour leur mise en oeuvre, d'abord par des bénévoles, bientôt par des professionnels. Les formes du processus d'institutionnalisation sont bien connues : embauche de professionnels, obtention de crédits publics réguliers de fonctionnement, introduction de réglementations communes en matière de droit du travail et de modalités d'action éducative. Parmi les nombreux exemples permettant d'illustrer la genèse et le développement institutionnel de l'action sociale, on peut retenir celui des Centres pour enfants handicapés créés à l'initiative de parents directement concernés (parce qu'un de leurs enfants était lui-même handicapé)

sur la base d'une association déclarée. L'association est au début la forme juridique que prend l'existence d'un groupe de pression relativement local et, peu à peu, se mettent en place des structures fédératives permettant d'exercer une sorte de fonction de *lobbying* auprès des pouvoirs publics. En même temps que les associations gestionnaires obtiennent d'eux des moyens stables de financement (par dotation globale ou par prix de journée) grâce à quoi elles deviennent les employeurs de professionnels spécialisés, leur noyau dirigeant se notabilise de plus en plus, la réussite même de l'association étant et la sanction et un atout supplémentaire de la capacité – qui définit le notable – d'entrer efficacement dans des réseaux relationnels influents. Les pionniers des commencements héroïques se transforment alors en administrateurs. Or, s'ils gagnent en notabilité, ils se trouvent de plus en plus durement confrontés à des problèmes nouveaux pour eux, ceux d'*employeurs*, et qui plus est d'employeurs dont la marge de manoeuvre s'avère relativement limitée. D'un côté, en effet, ils ne peuvent modifier que faiblement l'enveloppe budgétaire qui leur est attribuée par les pouvoirs publics, et à condition qu'ils dépensent beaucoup de temps et d'énergie à négocier avec ces derniers; de l'autre, la formulation des projets d'action se trouve toujours plus soumise à l'obligation de respecter des normes de fonctionnement définies par d'autres et à l'application desquelles veillent soigneusement les services administratifs dépendant des ministères concernés. En définitive, les pionniers ont souvent le sentiment de se retrouver sous tutelle, «leurs» associations n'étant plus que les relais de politiques globales par rapport auxquelles elles font figure d'agences de sous-traitance, faute d'autonomie financière.

En France, plus nettement sans doute qu'ailleurs, le dispositif institutionnel est fortement structuré, et les initiatives contrôlées de près. C'est ainsi que les créations d'établissements ou de services sont devenues plus difficiles, soumises qu'elles sont à des perspectives de politique et de cohérence globales. La vie même des «*usagers*», leur statut, leur «placement», sont l'objet d'une gestion rigoureuse, diverses commissions (Commissions Départementales d'Education Spécialisée ou Commissions Techniques d'Orientation et de Reclassement) décidant du montant des allocations, ventilant les demandes d'admission dans les établissements et contribuant par là à sectoriser et spécialiser toujours plus ces derniers.

2.2 A l'heure actuelle, on peut avancer que certains problèmes de croissance ont été surmontés, tels ceux ayant trait à la coexistence brouillonnne de multiples acteurs, projets, compétences, statuts et légitimités. Un problème subsiste cependant, qui tient au *cadre associatif* de l'action sociale. Rappelons à ce propos que, dans l'histoire d'une association, les rapports entre bénévoles et professionnels sont particulièrement délicats à deux moments précis. Ils sont

généralement tendus à l'origine, lorsque l'association devient gestionnaire d'un équipement et employeur de salariés; c'est le moment où les pionniers-bénévoles, ayant fait aboutir leur projet (leur «oeuvre», comme on disait souvent autrefois), découvrent, soulagés et mécontents à la fois, qu'ils peuvent *compter sur* et ont à *compter avec* des professionnels qui, pour se faire reconnaître à l'extérieur comme à l'intérieur de leur domaine professionnel – et pour monnayer cette reconnaissance, grâce à des conventions collectives, en termes de conditions de formation, de travail et de salaire –, tiennent à souligner leur *compétence* et à mettre en avant leurs droits communs de travailleurs. Moment délicat où presque tout dépend de la personnalité du directeur, de sa double, voire triple capacité à parler le langage «*du coeur*», face aux fondateurs; celui de *l'autorité* et de la compétence, face à de jeunes professionnels; celui, enfin, de la *responsabilité* face aux organes administratifs et politiques de tutelle.

2.3 L'autre moment délicat est celui où, après les difficultés de l'apprentissage, par les fondateurs, d'un rôle qui n'est plus celui de militant mais celui d'administrateur, se pose la question du vieillissement de l'instance du Conseil d'Administration (que par la suite nous désignerons comme C.A.), ou celle de sa «reproduction». Phase critique du passage de la première à la seconde génération de l'association, en fait le plus souvent réduite à sa plus simple expression : les membres du Conseil d'Administration – car les membres de l'Assemblée Générale, obligation statutaire, ne sont d'ordinaire que de simples sympathisants, peu désireux de s'engager au-delà de cet acte de présence annuel. Cette crise correspond à une phase de *banalisation* et bientôt d'effacement des motivations. «Crise», d'une part, parce que les affaires «marchent». D'autre part, parce que les contraintes de gestion sont devenues très lourdes, très coûteuses en temps, peu propices à l'utopie ou à une convivialité dépendant, elle, de relations dégagées des perspectives «prosaïques» de la gestion. Mais s'il y a crise grave de recrutement, c'est aussi et surtout parce que les «usagers» (ou leurs parents, dans le cas de maisons pour enfants) ne sont guère que «nominalement» membres de l'association : s'ils le sont, au prix de leur cotisation, c'est pour pouvoir accéder aux services offerts. Le statut et le nombre de «membres» ne signifient donc quasiment rien en termes de potentiel militant. Dans une telle conjoncture, on observe fréquemment que, pour donner le plus de jeu possible aux relations obligées avec les instances politiques de tutelle et de financement, mais aussi pour avoir des vis-à-vis auprès de qui trouver confirmation de leur rôle et de la qualité de leur travail, les professionnels eux-mêmes, le directeur en premier lieu, se préoccupent de revigorer, sinon l'association, du moins le C.A.

2.4 Dans ce type de situation, peut-on encore véritablement parler de bénévolat ? Du point de vue des contraintes précédemment évoquées, on devrait au moins préciser, et parler de «*bénévolat captif*» semblerait approprié. Ce type de bénévolat, dans la perspective des pouvoirs publics, est utile dans la mesure où il évite la croissance d'un personnel d'encadrement trop important et permet d'écarter le risque d'une excessive rigidité administrative (telle celle dont on fait reproche à l'Education Nationale et à bien d'autres services publics). Mais il a une utilité sociale supplémentaire : il constitue un vivier de notables, milieu d'interconnaisance où se côtoient, se légitiment mutuellement, s'informent et se rendent service membres du C.A., élus politiques, experts et autres personnages influents ... Qu'est-ce d'autre en fait que ce milieu sinon ce que, assez curieusement, on s'est mis en France à appeler la «société civile» – en fait l'ensemble des réseaux de notabilité, parmi lesquels ceux du «social» ?

2.5 On pourrait faire valoir qu'il existe une autre forme encore de bénévolat, moins visible que la première : celle qui correspond au fait que des non-salariés participent à l'action même du service, à la vie quotidienne de l'établissement. Il ne faudrait certes pas minimiser cette dimension para-professionnelle d'un bénévolat dont les motivations et les implications pratiques relèvent d'une *logique du don* (Godbout, 1992, 95–111). Néanmoins, on doit constater, comme l'ont fait C. Bovay et ses co-auteurs dans l'étude déjà mentionnée, que, une fois les services et établissements mis en place, une fois leur budget assuré, soit les bénévoles des débuts deviennent des salariés, soit ils deviennent membres du C.A. Il apparaît ainsi, après coup, que le statut de bénévole a été trop transitoire pour n'avoir pas été, plus ou moins consciemment, une simple étape d'un cursus d'accès au salariat. Devrait-on alors parler de calcul stratégique ? L'hypothèse ne vaut ni plus ni moins que toute détermination rétro-active, qui présente en tout cas le défaut analytique de sous-estimer la surdétermination des motifs des acteurs et le fait, fréquent, que le cours même d'une action, au nom d'une valeur spécifique, peut révéler à l'acteur des opportunités dont il n'avait pas l'idée au départ, et à travers ces opportunités des occasions de découvrir et choisir des valeurs auxquelles il ne songeait pas, voire auxquelles il ne pouvait pas songer. On verra ainsi par la suite que, dans un contexte quelque peu différent, en particulier dans ces situations relativement nouvelles où le travailleur social n'a plus affaire à des «handicapés» mais à des «*désaffiliés*» ou à des «*surnuméraires*» (Castel, 1994, 399 ff.), et où il est affronté au risque d'un effondrement grave des cadres sociaux, relationnels au premier chef, de l'existence et de l'expérience, on assiste à l'émergence d'autres formes de bénévolat, un bénévolat militant, mais militant autrement que dans la phase des origines pionnières. A la limite, lorsque le déficit de liens sociaux territorialisés atteint un certain seuil, il n'est pas rare que le même acteur – le

travailleur social – ait à assumer et assume les deux rôles de professionnel et de bénévole. Tout se passe alors comme si le professionnel, avec l'aide de rares bénévoles, avait à assumer plusieurs des traits d'une figure charismatique, condition sine qua non de la survie de ce qui devient une sorte d'entreprise pionnière continuée, condamnée à ne pouvoir compter sur les routines qui définissent normalement l'exercice d'un métier reconnu.

Avant de traiter plus avant ce cas de figure, caractéristique du travail social de prévention, soulignons encore certains des traits de ce que nous sommes tenté d'appeler la «configuration classique» du travail social. Plusieurs de ces traits s'expliquent par le contexte historique et social d'émergence du champ de l'action sociale : contexte de plein-emploi, période où l'on disposait des moyens financiers et axiologiques d'exercer à l'égard des personnes à autonomie réduite une responsabilité «morale» consensuellement admise; période, aussi – celle de l'embauche massive dans les nouveaux métiers du social, de l'éducation spécialisée à l'animation culturelle en passant par le travail de conseiller en économie sociale et familiale et celui d'aide ménagère – propice à l'expression, chez ces nouveaux professionnels, d'un *habitus techniciste* accordé à l'application de la valeur de progrès dans le domaine de la gestion des relations humaines. C'est l'époque, celle des années soixante, où s'est mis en place un régime techniciste d'intervention par rapport auquel l'affectivité ainsi que maintes valeurs primaires suspectées de fleurer le familialisme et surtout le paternalisme étaient jugées dangereuses ou parasitaires. Le modèle de formation des nouveaux professionnels se rapprochait alors souvent de celui des professions de la santé (tandis que le sanitaire et le social voisinaient ou même se mêlaient dans la plupart des organigrammes ministériels). Or ce modèle valorisait l'apprentissage de *la distance*, celle supposée liée au savoir et tenue pour gage de sérieux dans le «traitement» des cas. Mais cette distance, revendiquée comme étant la condition même de l'exercice d'une véritable compétence, avait pour corollaire à la fois une distance «idéologique» par rapport aux pionniers (devenus progressivement administrateurs-employeurs, ainsi qu'on l'a dit), une distance par rapport aux «usagers», et, surtout, une distance par rapport au modèle de relations humaines censé avoir été celui des pionniers, à savoir le modèle de l'action «*charitable*», considéré comme l'expression d'une sous-estimation grave de l'importance des médiations organisationnelles et techniques dans toute prise en charge efficace des besoins d'une population d'«ayant-droit». Ces derniers, affirmait-on, devaient être traités comme des «clients», et non plus comme les bénéficiaires d'actions philanthropiques, d'autant plus méritoires que plus librement décidées.

3. Chômage, crise du modèle keynesien de l'action politique, rhétorique de l'efficacité

3.1 Par «crise de l'Etat social», on désigne couramment une crise de financement; on suppose généralement qu'il s'agit là de la conséquence de l'excessive augmentation des dépenses du secteur classique, plutôt socio-éducatif, de l'action sociale, et surtout des dépenses de santé (imputées en France au budget de la Sécurité Sociale, lequel est alimenté par les cotisations des employeurs et des salariés); à quoi s'est ajouté un nouveau type de dépenses, plus spécifiquement «sociales», destinées à répondre à des situations d'urgence sociale par rapport auxquelles les pouvoirs publics sont sommés d'intervenir par une opinion publique inquiète de la dégradation de l'emploi. On a affaire là à des dépenses nouvelles, destinées à remédier aux effets du chômage; «nouvelles», car, compte tenu de ce que sont les mécanismes français de financement de la Sécurité Sociale, plus le chômage croît, plus diminuent les moyens financiers compensateurs puisque se réduit alors l'assiette des cotisations, prévues à l'origine pour pallier à un chômage surtout conjoncturel.

3.2 Dès lors que son indemnisation excède les possibilités d'un modèle assurantiel (Ewald, 1986, 342 ff.), les dépenses dépassant les recettes en provenance du seul monde du travail; surtout, dès lors qu'on ne peut plus y voir le symptôme passager d'une redistribution de la main d'oeuvre entre les différents secteurs de la vie économique, la question du chômage devient une question sociale, et du coup politique. La crise économique prend ipso facto l'allure d'une crise sociale – puisque la perte massive d'emplois entraîne inévitablement une désaffiliation massive – et d'une crise politique inédite, en rapport avec l'écart, subitement révélé par la montée d'un chômage structurel, entre la puissance de l'économie et le pouvoir des régulations politiques. La dissociation des différentes «cités» – pour parler comme Boltanski et Thévenot – et la disproportion subitement accrue de leur grandeur respective appellent des analyses qui n'ont que peu à voir avec les études classiques relatives à la fragilisation des modes étatiques d'intervention, ceux d'un Etat naguère outrageusement centralisateur et qui parvient difficilement à mettre en place des modes déconcentrés et décentralisés d'intervention. De même la crise politique actuelle est-elle irréductible à la transformation contemporaine des structures et formes de la décision, la décision politique se trouvant de plus en plus soumise à une rationalité bureaucratique, voire managériale. En effet, indépendemment de la mise en cause de l'emprise de l'Etat-Providence (Etat dépensier, contrôleur et inefficace, au dire de ses détracteurs), la perception de la dimension sociale du chômage comme un défi politique majeur est devenue une sorte d'évidence partagée, mais qui se retourne contre les responsables

politiques, dont l'impuissance à relever le défi n'a d'égale que la prétention qu'ils affichent dans toutes leurs déclarations à pouvoir y répondre, et mieux que leurs adversaires. Le chômage est ainsi devenu un terrain par rapport auquel les partis politiques s'affrontent en un jeu à somme non pas nulle mais négative, dont le résultat est un discrédit massif de la classe politique qui à son tour alimente un nouvel aspect de la crise sociale, celle-ci devenant crise de confiance dans les médiations institutionnelles et occasion de renforcement d'attitudes plus ou moins ouvertement ségrégatrices, corporatrices au mieux, xénophobes au pire.

Au début du premier septennat du Président F. Mitterrand, on a cru pouvoir recourir à la solution keynesienne de relance de l'emploi par la consommation, celle-ci étant rendue possible par une politique de hausse des salaires ainsi que par des créations d'emploi, en particulier là où c'était le plus aisément faisable, c'est-à-dire dans la fonction publique. C'était oublier que la mondialisation des échanges – autrement dit la quasi impossibilité de revenir au protectionnisme – se manifeste non seulement au plan de la production, mais encore au plan de la consommation. A cet égard, il s'est avéré que l'augmentation des dépenses des ménages a surtout profité aux producteurs étrangers les plus compétitifs.

3.3 Enjeu politique, le chômage, avec son cortège de maux, fait désormais l'objet de toutes sortes de mesures visant à donner au moins l'apparence d'une semi-victoire, tel le simple fléchissement de la courbe d'augmentation du nombre des chômeurs. Il semble que, dès lors que l'on ne peut admettre l'existence d'un chômage structurel en rapport avec la mondialisation de l'économie sans paraître faire l'aveu de quelque incompétence politique grave et, pire encore, sans reconnaître les limites étroites imparties à la fois à l'intervention de la puissance publique et au jeu de l'auto-régulation quasi «providentielle» de l'économie libérale ou capitaliste, tout projet de lutte contre le chômage soit condamné à un *traitement symptomatique* dont l'objectif premier est de le rendre le moins dramatique, sinon le moins visible possible.

Dans le même temps, les modes de perception des «handicaps» (Doriguzzi, 1994, 149–172) depuis longtemps familiers aux travailleurs sociaux ont été appliqués aux situations nouvelles de chômage, en sorte que nombre de responsables estiment – ou feignent de croire – que de nouveaux services de formation pourront pallier au manque de qualification supposé être la cause du chômage ou de la multiplication des emplois précaires, ou encore qu'une nouvelle extension des services sociaux pourrait permettre à des gens marqués par l'échec de reprendre confiance en eux-mêmes à mesure qu'ils seraient réinsérés dans la trame d'un tissu social assez résistant. A la fièvre de la mobilisation – dans les limites qu'on vient de rappeler – des décideurs politiques contre le chômage

correspond, du côté des nouveaux services sociaux, l'acceptation tantôt empressée tantôt résignée d'une définition exogène de l'utile : bon gré mal gré, force leur est de se conformer aux objectifs prioritaires définis par les pouvoirs publics, que ceux-ci ont le pouvoir d'imposer grâce à la mise en place de nouveaux modes de financement sur objectifs et d'«évaluation» (souvent une euphémisation, congruente avec les manières de la modernité managériale, des pratiques traditionnelles de contrôle). Ainsi, et de plus en plus, chez les politiques comme chez les travailleurs sociaux, les *statistiques* sont-elles tenues pour un indicateur fiable, car objectif, de la qualité de l'action menée. Aux statistiques officielles du chômage répondent les statistiques professionnelles concernant les «actes» du professionnel, comme on aime à dire en se référant au domaine mieux reconnu des «actes médicaux», et en contribuant par là même à diffuser une perception analytique du handicap ainsi qu'une conception classificatoire du «handicapé» qui constitue souvent un obstacle épistémologique et éthique à la compréhension de l'histoire de sujets singuliers et de leur souffrance (Rosanvallon, 1994, 167–216).

3.4 Dans ce contexte nouveau, où la redéfinition analytique et «technique» des formes du travail social est souvent présentée comme la traduction d'une recherche d'efficacité en matière d'intégration sociale, la question des relations entre professionnels et bénévoles prend un tour nouveau; tellement, qu'on est conduit à se demander si on n'assiste pas actuellement à une instrumentalisation technocratique sans précédent de la vie associative.

Dans le prolongement de nos précédentes remarques sur la crise du financement de l'action sociale, il importe de souligner que le souci des autorités de «rationaliser» – c'est-à-dire en fait, le plus souvent, de réduire ou de freiner les dépenses – oblige les travailleurs sociaux à faire la preuve de leur efficacité. Les chiffres, tableaux et graphiques – l'informatique aidant – doivent, aux yeux des décideurs et financeurs, visibiliser et crédibiliser l'action, mieux que tout discours. Il s'agit là d'une nouvelle *rhétorique de l'efficacité* sociale. Si beaucoup de travailleurs sociaux s'en défient, il arrive pourtant que certains, peut-être pour se rassurer, pour surmonter une situation pour eux pénible de double bind, font comme s'ils y croyaient. Or si la situation de double langage entraîne des coûts psychiques, elle représente probablement aussi un amenuisement des capacités d'action. Toujours est-il que les mieux formés à cette nouvelle rhétorique sont aussi ceux qui remplissent avec le plus de succès les épreuves de qualification aux postes de direction, au terme d'études dans des filières nouvelles où les disciplines de la gestion et de l'économie sont très certainement sur-représentées par rapport aux autres sciences humaines. Désormais, en effet, les cadres du travail social ne sont plus formés sur le tas et, dans le cas où ils l'ont été, il leur est demandé, en plus de leur expérience

pratique, d'acquérir la certification d'un savoir-faire de *manager*. Serait-ce la fin de la figure du militant, tantôt pionnier de l'engagement caritatif ou altruiste (première génération), tantôt acteur toujours peu ou prou tenté par une critique des pouvoirs et de l'aliénation conduite du point de vue des «laissés pour compte» que les normes dominantes tranformeraient en «inadaptés» ?

Même lorsque personne ne se fait d'illusion sur la possibilité de satisfaire à la demande officielle d'intégration, il est clair que la force de pression de cette demande entraîne fréquemment des effets pervers spécifiques, analogues à ceux que l'on observe dans le système de l'enseignement où certains établissements – leur statut soit public ou privé ne change rien à l'affaire –, grâce à une sélection discrète des élèves et des étudiants, peuvent afficher un bon «rendement». Ainsi n'est-il pas rare aujourd'hui que des travailleurs sociaux ou leurs services, à l'instar des compagnies d'assurance qui «choisissent» leurs assurés afin de limiter les dépenses de remboursement, sélectionnent les gens dont les chances de s'intégrer sont les plus grandes. Dans ce genre de situation, marquée par la concurrence inter-services et la priorité accordée à la gestion de l'image de son propre «service», s'acquitter – chiffres à l'appui – de son mandat a pour contrepartie une stratégie quasi forcée de défausse sur d'autres services, dont la tâche deviendra quasi impossible et/ou dont les moyens budgétaires seront d'autant plus chichement mesurés qu'ils n'obtiendront, et pour cause, aucun résultat spectaculaire ou significatif.

3.5 En-dehors de ces situations, le cas le plus fréquent est celui où, parce que l'intégration au monde du travail est très improbable, les travailleurs sociaux sont amenés à se faire concurrence dans le but de découvrir et de contrôler l'accès aux meilleurs débouchés intégratifs pour leurs «clients». Ils deviennent alors des sortes d'*auxiliaires-placiers* dépendant des agents de l'Agence Nationale pour l'Emploi, ou les doublant, ou se substituant à eux. Dans ce domaine, la réussite, relative, dépend largement des réseaux d'influence et de reconnaissance. C'est alors que le support de l'Association et l'engagement actif de ses membres redeviennent un atout de premier ordre, tant au plan de l'«efficacité» professionnelle qu'au plan du financement, surtout à partir du moment où celui-ci, conséquence de la décentralisation, dépend de décideurs beaucoup plus «proches» qu'auparavant. Toujours est-il que le métier, psychiquement et affectivement pénible puisqu'il met les professionnels, quotidiennement, en présence des victimes de la logique concurrentielle du marché, devient encore plus éprouvant du fait de la *concurrence intra- et interprofessionnelle*. Par rapport à ces conditions nouvelles d'exercice du métier, les débats de naguère entre tenants du secteur public et partisans du secteur privé, ou entre membres des associations religieuses et laïques, ou entre éducateurs et assistants sociaux ou animateurs etc., paraissent largement dépassés. Alors qu'il s'agissait de

débats portant sur le statut des uns et des autres, ou sur leur pouvoir respectif, il s'agit désormais, à travers une concurence inter-services ou inter-associations attisée par le jeu du subventionnement «à l'acte», de faire face à une mission quantitativement et qualitativement aggravée. La souffrance des «usagers» rejaillit alors souvent sur les professionnels, qui non seulement la perçoivent, massive, mais encore la vivent comme un échec, si même ils ne s'adressent pas le reproche de faire du non-emploi des autres la source de leur propre emploi. La situation est celle qu'ont minutieusement décrite P. Bourdieu et son équipe (Bourdieu,1993, 229–243), la souffrance se communiquant des «paumés» aux travailleurs sociaux; du moins lorsque ceux-ci refusent de se protéger derrière un statut de «manager» ou ne se bornent pas – ce qui est une autre issue possible – à animer interminablement et à participer inlassablement à des comités d'experts ou à des réunions de coordination, dont plusieurs en viennent à se demander si le but latent n'est pas d'entretenir l'illusion que, par la coordination, chacun sera plus efficace et parviendra mieux à fléchir les rigueurs de la corrélation directe, maintenant connue de tous, entre accès au travail et revenu, d'une part, travail et accès à l'estime de soi, d'autre part.

La situation dont on esquisse ici les grands traits, redisons-le, n'est certainement pas – pas encore – celle de tous les pays européens, certains de ceux-ci, dont la Suisse, ayant un taux de chômage largement inférieur (de près de la moitié) à celui de la France. Elle pourrait néanmoins constituer une référence utile pour l'analyse d'une dynamique qui, comme le marché, se joue des frontières et se trouve souvent relayée par la diffusion, jusqu'auprès des professionnels de l'action sociale, de valeurs et de modèles d'autorité congruents avec la rationalité managériale – post-entrepreneuriale – immanente au déploiement d'un capitalisme toujours plus «spéculatif». Il se pourrait que les pays à fort taux de chômage deviennent exportateurs de nouveaux modèles de travail social, dont l'originalité relative tient aux conditions nouvelles d'exercice d'un mandat de délégué au traitement social d'une pauvreté et d'une précarité dont la perte d'emploi, et non quelque «handicap», est la cause majeure, inaugurant un cortège de malheurs conduisant de proche en proche à la «désaffiliation». Parmi ces modèles, il en est un surtout qui retiendra notre attention en raison de la faveur considérable qu'il rencontre auprès des décideurs, des travailleurs sociaux, des administrations enfin : l'ingénierie sociale.

4. Naissance d'une nouvelle expertise : l'ingénieur social

4.1 Le succès d'une telle désignation ne tient pas seulement à une trouvaille terminologique, car il s'agit bien d'une conception nouvelle de l'intervention sociale (Gaulejac, 1989, 7–21) qui consacre l'importation et l'acclimatation dans le travail social d'un modèle de «compétence», celui de l'expert en ressources humaines, tout d'abord élaboré dans le secteur économique au moment où les entreprises redécouvraient les vertus positives – évaluables en termes d'augmentation de la productivité – de réalités comme la culture d'entreprise (Sainsaulieu, 1977, 344–418) et le sentiment d'appartenance lié à la participation à la définition d'objectifs précis, par exemple dans le cadre de «cercles de qualité». Sur la toile de fond d'une commune célébration des capacités intégratrices de l'entreprise, on peut considérer que l'accueil réservé à cette définition d'un nouveau modèle de compétence est, pour les professionnels du social, mais avant tout pour ses cadres, un moyen de promotion. Cependant, ne retenir que l'intérêt et la stratégie d'acteurs particuliers risque de nuire à une explication plus globale, en termes de contraintes contextuelles nouvelles. A prêter attention à ces dernières, on se trouve conduit à faire l'hypothèse que le modèle de l'ingénierie sociale traduit la manière dont la pression politique s'exerce sur les professionnels de ce secteur, dans un contexte institutionnel et social caractérisé par la préoccupation toujours plus affirmée des responsables politiques et des autres décideurs de prévenir le danger d'une fracture sociale irréversible.

4.2 Pour ce qui est du social, en effet, il ne suffit pas de mettre l'accent sur les seules conséquences immédiates, aussi graves fussent-elles pour les personnes directement concernées et leur entourage familial. Il convient encore de préciser que l'agrégation des phénomènes de non intégration par le travail a des effets désormais «sensibles» au plan de l'espace habité. Malgré les efforts déployés en vue d'un traitement statistique du chômage, pris comme phénomène additif, prosaïquement quantitatif, force est, pour les pouvoirs publics, de prendre acte non seulement des phénomènes massifs, spectaculaires, de détérioration du parc immobilier collectif construit dans les années soixante, mais encore d'une *ségrégation collective urbaine* accrue, dont la violence collective ne serait que le trop évident symptôme. Ne serait-ce qu'en raison de l'obligation politique de répondre à la demande de «sécurité», l'expression territoriale de la misère sociale a fini par s'imposer à l'attention des décideurs, de plus en plus obsédés par le risque, amplifié sinon attisé parfois par les media, d'émeutes urbaines du type de celles que la France connaît sporadiquement depuis une douzaine d'années, soit depuis les violences dont le quartier des Minguetes à Lyon a été un des premiers théâtres (Dubet et Lapeyronnie, 1992, 172–181).

4.3 Une seconde évolution, plus nettement institutionnelle, et d'autant plus notable que l'action publique en France a longtemps obéi aux contraintes d'une tradition de centralisation, aboutit elle aussi à une sorte de mise en valeur politique et administrative du local sans précédent. Le *local*, dirons-nous pour faire vite, est un «objet» social d'invention récente (en France tout au moins, au contraire de pays comme la Suisse ou l'Allemagne où il constitue une dimension de l'existence sociale pleinement reconnue et sanctionnée par le fameux principe de subsidiarité (Millon-Delsol, 1992, 209–222)). Toutefois, en raison de ce qu'il garde d'étrange aux yeux de gens habitués à une gestion du social «par le haut» (conformément aux découpages et hiérarchies administratifs) et toujours prompts à en appeler, suivant les divers canaux du clientélisme politique, à l'arbitrage «au sommet», le «local» est perçu comme profondément ambigu : «lieu» en quelque sorte produit ou aménagé conformément à une nouvelle culture politique, selon une logique de l'action communautaire, d'un côté; mais aussi, de l'autre, «lieu» qui serait une sorte de produit résiduel, une fois opérée la rétraction d'un Etat auquel ses moindres ressources, si ce n'est le poids de fortes tentations libérales, auraient appris la modestie. Sur place, toutefois, au plus local du local, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'ambiguité n'existe guère, car règne le sentiment d'une relégation. On voit dans le local le résultat d'un abandon alors que, vue «d'en-haut», la politique de décentralisation est motivée par la volonté de moderniser les rapports sociaux et de ranimer la «société civile», à la fois (et peut-être contradictoirement) par le biais de la vie associative et par la recherche d'une plus grande efficacité : ne tient-on pas pour acquis que les décideurs «locaux», mieux informés, sont les plus aptes à prendre des décisions pertinentes et rapides, en relation avec les partenaires institutionnels (services déconcentrés de l'Etat) et les associations de terrain ?

4.4 Une troisième évolution est à signaler, en lien direct avec l'impératif de *rationalisation budgétaire* : contrairement à des habitudes établies, les décideurs-financeurs refusent aujourd'hui d'accorder un chèque en blanc aux associations gestionnaires des services sociaux. Désormais, seuls les projets dûment argumentés sont pris en considération; «argumentés», c'est-à-dire rendus présentables en termes «opérationnels» – indication des résultats concrets, tangibles et visibles, escomptés; échéancier; collaborations ou «synergies» envisagées; modes d'évaluation prévus ... Ainsi les engagements financiers publics sont-ils devenus plus aléatoires que par le passé, et plus facilement révocables. Ajoutons à cela que la complication des relations entre échelons, du local au national en passant par le communal, le départemental et le régional, fait que le financement est souvent maintenant un *financement croisé*, chaque instance subordonnant l'octroi d'une dotation à la capacité des «intervenants»

sociaux à trouver des financements complémentaires. Du coup, le *démarchage* en vue de faire aboutir des «montages» institutionnels et financiers compliqués se met à occuper une place considérable dans l'intervention sociale; ce, d'autant plus que les dispositifs «politiques» changent rapidement, lors même qu'ils ne se surajoutent pas chaotiquement, rendant souvent extraordinairement floue la définition des procédures de décision et la délimitation des différents catégories d'«ayant-droit».

4.5 De ces trois évolutions combinées résulte un nouveau type de contraintes professionnelles : le professionnel, mandaté pour produire de l'intégration, passe de plus en plus de temps, dépense de plus en plus d'énergie, pour ... s'insérer lui-même dans un tissu administratif, politique, associatif, surencombré. Le «systémisme» n'est plus seulement un mode d'analyse, il devient un impératif pratique car il est demandé aux travailleurs sociaux de produire du système, de l'intégration systémique, de la coordination et de la participation (Warin, 1992, 41–51) alors même que l'usure des dispositifs et l'emballement des mesures font de l'environnement de l'action quelque chose de plus en plus chaotique, de moins en moins prévisible. «*Synergie*» est devenue un maître-mot et, surtout, désigne un nouvel enjeu de compétition entre intervenants, chacun cherchant à être l'intégrateur des autres, à se poser face aux autres, contre eux, en garant de la synergie de l'ensemble dans lequel il intervient. Ainsi chaque acteur est-il comme condamné à se dédoubler en tentant d'être ou de passer pour être, en plus de ce qu'il est, le méta-acteur le plus capable de «rationaliser» le système et de le rendre efficace. Mais comment la concurrence pourrait-elle produire de la convergence, de la coordination fiable ?

La fièvre synergétique s'emparant de tous les acteurs – c'est pour chacun, formellement du moins, une condition de survie – on assiste à l'emballement d'initiatives visant à coordonner : mouvement brownien de l'intervention localisée, dans lequel les usagers ont le sentiment croissant d'être perdus, si bien qu'à leurs difficultés «primaires» de s'intégrer s'ajoutent de nouvelles difficultés liées aux relations compliquées qu'ils doivent entretenir avec les différences agences chargées de leur intégration. On constate ainsi que, au plan local, et surtout dans les banlieues les plus désolées, sont en train de s'effacer les contours des grands rôles structurant traditionnellement la figure sociale de l'autre, du tiers, tels ceux qui relèvent, ou relevaient, de la police, de la justice, de l'école, de l'église, de la culture. A titre d'exemple, à peine caricatural, on a pu observer que, dans tel quartier «à problèmes», les travailleurs sociaux font du rattrappage scolaire tandis que les policiers font de l'animation culturelle et sportive et que les enseignants estiment de leur devoir de faire du dépistage sanitaire.

4.6 Au sein de ces nouvelles nébuleuses locales ou territoriales, des habitudes semblables d'«intervention» (un vocable qui, significativement, a remplacé celui d'«action» !) ainsi que des contraintes semblables de financement induisent une rivalité mimétique qui aboutit à banaliser les divers projets associatifs. Les associations sont alors de plus en plus obligées de s'en remettre à leurs directeurs, ingénieurs-sociaux de fait ou appelés à le devenir, du soin de trouver les financements et, pour ce faire, de définir les objectifs susceptibles de rencontrer l'approbation des pouvoirs publics et/ou d'employer la rhétorique supposée acceptable dans les milieux modernistes où se prennent les décisions; au «coeur» de cette rhétorique, le fait est bien connu, l'argument de la visibilité, le maniement des formules montrant que l'on sait «se vendre». Dès lors, les administrateurs en viennent à servir de caution formelle; ou encore, lorsque la conjoncture politique locale est défavorable à leurs salariés, à servir de «filet de protection» – ce qui incite en retour les C.A. à renforcer autant que possible les atouts dont ils peuvent disposer en fait de notabilité.

Ces nouvelles contraintes de fonctionnement expliquent que la période des débats et conflits les plus intenses entre administrateurs et salariés au sein des associations soit pratiquement révolue. Dans la majorité des cas, les uns et les autres découvrent des raisons complémentaires de s'entendre : les premiers, pour que perdure leur association ou l'image de marque qui peut lui être liée; les seconds, pour que se maintienne leur emploi et se renforce leur statut professionnel. Les premiers, en réalité, dépendent plus souvent des seconds que ceux-ci de ceux-là car leur est ôté le mérite d'obtenir les ressources budgétaires nécessaires. Les nouveaux financements, «sur objectifs», confèrent en effet un net avantage aux salariés dès lors qu'ils sont capables de donner une traduction «opérationnelle» aux objectifs associatifs, de toute façon très généraux, trop indéterminés en regard des nouveaux critères de rationalité. C'est pourquoi, lorsque le découragement prévisible risque de provoquer une chute de l'adhésion et de l'engagement au sein de l'association, et puisque, pourtant, plus que jamais, le mot d'ordre politique est à la «participation sociale», il revient souvent aux salariés eux-mêmes de pourvoir à la maintenance du minimum associatif compatible avec la définition du cadre légal obligé de leur activité. Ils sont ainsi obligés d'être *militants par suppléance*. Il s'agit là d'une sorte de militance fonctionnelle, dont il conviendra pour finir de se demander si elle aboutit ou non à éclipser toute autre forme de militance. Notons pour l'instant que, de plus en plus, les salariés sont amenés à être les agents de la reproduction des conditions institutionnelles associatives de possibilité de leur propre action, et ipso facto de leur salaire. C'est pourquoi aussi, dans bien des cas de conflit avec les salariés, le seul «pouvoir» des administrateurs dépend de l'arme du chantage au «retrait»; il est clair alors que ce n'est plus qu'un pouvoir défensif. Au risque de durcir les choses, disons qu'on est passé en

quelques années d'une situation où, du point de vue des salariés, il importait de se protéger contre la militance des fondateurs de l'association – souvent en retournant contre eux l'arme de la mauvaise conscience : il s'agissait d'entretenir chez les pères fondateurs la mauvaise conscience de notables suspects de motivations paternalistes –, à une situation où il leur faut «produire» ou reproduire chez les administrateurs un minimum de militance ou d'engagement associatif. On pourrait presque dire que les administrateurs sont de facto à l'image de ces assemblées d'actionnaires dans les entreprises modernes, qui ne retirent de bénéfices qu'à proportion des efforts des «managers» et de leurs gains de productivité.

5. Nouvelles pratiques sociales et intégration par le travail

5.1 Devant produire de l'intégration économique et sociale, mais obligés de songer aussi à la reproduction de leur instrument de travail, les travailleurs sociaux sont fréquemment conduits à opter pour l'une ou l'autre des deux solutions de compromis suivantes :

a) Soit ils associent – intègrent – au fonctionnement de l'association qui les emploie ceux des «usagers» qu'ils estiment les plus capables. La légitimité de l'association s'en trouve alors accrue en raison d'une meilleure représentativité locale. Le risque, malgré tout réel, que les décideurs et financeurs du local ne reconnaissent pas ces nouveaux militants, non notables, ne peut en ce cas être compensé que par la multiplication et la concentration des atouts de ce type de représentativité sur quelques «bénévoles»; aussi assiste-t-on à la naissance d'un nouveau type de notabilité associative militante, assez semblable à la militance populaire syndicale, si ce n'est que le soutien de structures comparables à celles de l'action syndicale fait ici défaut et que, pour y suppléer, il devient nécessaire que les travailleurs sociaux mettent en place des relations affectives intenses, des gratifications symboliques dont le coût resterait à apprécier, par exemple en termes de dramatisation des conflits entre ces nouveaux militants et leurs «créateurs dépendants» dans certaines conjonctures, ou encore eu égard au risque que ces militants soient rejetés par leurs proches comme traîtres à leur milieu ...
b) Soit, collant de plus près aux objectifs affichés par les pouvoirs publics, les travailleurs sociaux se font autant que possible les artisans d'une intégration économique par le travail. Le *Revenu Minimum d'Insertion*, on le sait, n'est pas un «salaire» social mais bien, théoriquement du moins, un revenu provisoire en vue d'une insertion sanctionnée par l'obtention d'un travail. Mais comment insérer par le travail quand l'emploi fait défaut, en dépit des

allègements fiscaux accordés aux entreprises pour vaincre leur réticence à embaucher et quand, nombre de travailleurs sociaux en sont conscients, formations et stages dits d'insertion contribuent à la fois à entretenir à court terme l'espoir des gens et à alimenter à moyen terme leur désespoir de jamais s'en sortir ? Solution de compromis : *l'entreprise intermédiaire* ou l'entreprise d'insertion, aux modalités fort diverses (rappelons à cet égard l'existence pionnière de l'association-entreprise «Emmaüs»). On peut certes parler de création d'emplois, mais on doit ajouter que cela concerne des secteurs à l'abri de la concurrence; car ou bien la concurrence est amortie, grâce à des dispositions spéciales (allègements fiscaux, subventions, débouchés assurés ...); ou bien l'entreprise offre ses services là où aucun marché n'existe, où la demande est trop faible ou difficilement solvable : services dits de proximité, gestion de déchetteries, aménagement de friches industrielles, nettoyage de forêts etc. Dans tous ces cas de figure, malheureusement, les emplois souffrent de ce manque de reconnaissance «immédiate» que traduisent, dans nos sociétés, un salaire et des conditions de travail «normaux».

5.2 La diversité des entreprises relevant de ce secteur de l'économie sociale est trop grande pour qu'on puisse songer à en faire ici une description nuancée. La question de la valeur ultime de cette offre d'insertion, quant à elle, autorise des réponses diverses, sans doute toutes également mitigées. L'offre est-elle réelle, ou trop fragile, ou relève-t-elle du (faux) semblant ? Les appréciations peuvent varier en fonction des dispositifs mis en place et il est délicat de formuler un jugement général sur des mesures qui, en certains cas, peuvent permettre aux bénéficiaires de recouvrer un peu de l'estime d'eux-mêmes à travers la reconnaissance d'autrui, fût-ce dans un environnement «protégé». Reste que l'on peut s'étonner que, dans certains cas au moins, l'association chargée d'insérer se trouve obligée de rivaliser avec les sociétés d'interim pour placer ses «protégés» sur des créneaux marginaux d'emplois précarisés et dévalorisés. Indépendemment des intentions et des objectifs poursuivis, l'association participe ainsi, à sa manière, à l'entretien d'un système social dual. On peut de même s'étonner de ces cas (qu'on pense aux «régies de quartier» nées dans le contexte des opérations «*Développement Social des Quartiers*»), où l'association emploie, aux conditions déjà évoquées, certains membres d'une population marginalisée pour l'entretien ou la restauration d'équipements locaux; il est difficile alors de se défendre contre l'impression que la localisation ou la territorialisation de l'action sociale se mettent à ressembler à des pratiques néo-communautaristes confirmant en définitive la ségrégation : l'auto-assistance d'une population peut faire question, dans une perspective il est vrai plus strictement politique que sociologique – mais ces

deux perspectives peuvent-elles être totalement distinctes ? –, lorsque le «territoire» n'a pas d'autonomie administrative et que les habitants se savent dépendants d'un rapport global d'exclusion. La mise entre parenthèses des règles communes de gestion, de rémunération ou de consommation, peut-elle ne pas évoquer tant soit peu les pratiques du *développement séparé* ? Peut-elle ne pas être lue comme le symptôme de l'émergence d'une société sinon duale, du moins largement fracturée, dont le problème maintenant crucial est la coexistence de ses deux sous-ensembles et la nécessité de gérer les tensions régnant à leur «frontière», en particulier de gérer des affects comme l'espoir de passer de l'un à l'autre ou la crainte de déchoir et d'être comme banni, la résignation ou la révolte etc. (Delteil, 1990) ?

5.3 En-deçà de ce genre de questions éthico-politiques, diverses analyses récentes portant sur l'entreprise associative (Marchal, 1992, 365–390) mettent lucidement l'accent sur les différents types de relation, de tension ou de complémentarité, entre logique associative et logique entrepreneuriale. A partir d'un certain seuil, semble-t-il, l'entreprise suscite le type d'hommes dont elle a besoin. Pour être viable, en tout cas, elle requiert l'engagement de «professionnels», de cadres dirigeants spécifiques, qui ou bien sont des travailleurs sociaux reconvertis ou auto-promus (il s'agit là d'une autre manière de promotion que l'ingénierie sociale, mais les deux manières peuvent se confondre), ou bien – au prix d'un double bind éventuel et d'une souffrance sui generis – sont des professionnels tactiquement contraints de ne plus mettre en avant leur identité de travailleurs sociaux ni celle de leur «entreprise», de peur de voir un marché leur échapper, à eux et à ceux dont ils ont la charge et qui continuent de porter un stigmate social. Mais, avec l'entreprise associative, c'est aussi la distance entre administrateurs et salariés qui augmente considérablement, de même sans doute que la distance entre travailleurs sociaux et usagers, du fait que ceux-ci ont un statut hybride d'usagers-employés, qu'ils échappent au régime commun du droit salarial mais ne peuvent pas pour autant s'accrocher à l'un des «statuts de la pauvreté assistée» (Paugam, 1991, 75–101).

6. Confusion institutionnelle, conflits de rôle, militance

6.1 La crise de l'Etat-social est la toile de fond commune à toutes les études portant sur le bénévolat. Pourtant, on peut avoir l'impression que certains auteurs adoptent une attitude plutôt «nominaliste» sur la question, abordant cette «crise» surtout en tant que thème du discours de certains acteurs. On aura probablement perçu que la présente étude relève plutôt, quant à elle, d'une approche «réaliste». La difficulté, en ce cas, est que la description de la «crise»

ne se laisse pas distinguer d'une sélection et d'une hiérarchisation des traits tenus pour marquants, ni celle-ci de certaines hypothèses analytiques forcément discutables, concernant en particulier le caractère «structurel» du chômage, dans la phase actuelle au moins du devenir-monde du capitalisme.

6.2 Est-ce en raison d'une situation de référence toute particulière, en raison d'une situation tellement critique, en ce qui concerne la société française, qu'il ne serait plus tout à fait absurde de parler de «société duale», que l'on a dû mettre pareillement l'accent sur ces formes nouvelles du travail social qui correspondent, formellement du moins, au mot d'ordre officiel de la réinsertion ? Il est clair que le bénévolat, tel qu'on peut l'appréhender à partir de ce front nouveau du travail social qu'est la prévention spécialisée, ne présente pas exactement les mêmes traits que le bénévolat qu'on observe sur des terrains plus classiques. Néanmoins, force est de remarquer certaines convergences fortes entre notre analyse et celles qui, telle l'étude de C. Bovay, R. Campiche et J.P. Tabin, sont conduites, compte tenu du contexte national considéré, à privilégier les terrains apparemment stabilisés de l'action sociale classique. Si la multiplicité, voire l'hétérogénéité des formes du bénévolat (mais aussi, plus fondamentalement, des motivations et des positions sociales des personnes concernées) est un fait frappant, c'en est un également que le caractère souvent *hétéronome* du bénévolat. On l'a en effet noté à plusieurs reprises, après d'autres : l'existence du bénévolat dépend largement de l'existence de professionnels du social; ceux-ci se trouvent conduits non seulement à produire de l'intégration, là où les mène leur mandat exprès (intégration de gens en difficulté), mais encore là où on imagine qu'elle pré-existe à leur action : les professionnels ne sont-ils pas obligés de produire, d'entretenir avec un luxe de soins qui n'a d'égal que la raréfaction de l'objet de ces soins, le milieu, associatif en particulier, dont on attend qu'il ait assez de consistence pour assumer une fonction intégratrice ? Une telle nécessité n'est pas seulement une conséquence – que d'aucuns pourraient estimer résiduelle – des contraintes juridico-institutionnelles liées au fonctionnement associatif du travail social puisque, on l'a vu, on la retrouve, plus pressante qu'ailleurs, dans le contexte de la prévention, là où il devient de la plus extrême urgence de créer, sauver, entretenir, encourager ce qui peut l'être d'un «tissu» social sans lequel l'intégration ne serait qu'un mot ou un leurre.

Parler comme on l'a fait plus haut de «*bénévolat hétéronome*» ne va pas sans une certaine distance critique vis-à-vis de celles des représentations qui, au contraire, arguent de son existence quasi naturelle ou la tiennent pour une réalité spontanée et inépuisable, voire alimentent une profonde suspicion à l'égard des professionnels, soupçonnés de parasitisme ou d'asservir un bénévolat

qui, par lui-même, pourrait servir d'agent de liaison d'une société civile toujours déjà mûre pour l'exercice continu d'une solidarité prompte et efficace.

Pourtant, là où les bénévoles conformes à cette représentation idyllique seraient les plus nécessaires, dans les situations de ghettoïsation, là, force est de le constater, ils font cruellement défaut. Là, on n'a pu éviter de le souligner, où dominent les formes les plus récessives du social (agressions, délinquance de toute sorte, mais aussi auto-mutilations variées, pannes de confiance, incompréhension ou refus des médiations institutionnelles), là l'ensemble du dispositif de l'«intervention», comme on dit, offre le spectacle de l'improvisation, de l'encombrement organisationnel, de la concurrence de fait entre acteurs, de l'illisibilité croissante du champ institutionnel de la solidarité organisée (Coenen-Huther, 1991, 177–183). Les fins sont multiples, souvent contradictoires, et la lourdeur des moyens entraîne une opacification des visées et une stérilisation des initiatives. Non seulement – ceci expliquant cela – les relations entre associations et responsables politiques basculent insidieusement du partenariat à la «vassalité» (Tymen et Nogues, 1988, 139–146), mais encore, et par voie de conséquence, les interactions au sein des associations, entre administrateurs, salariés et usagers souffrent de l'indétermination croissante des rôles et pouvoirs de chacun (Jobert, 1992, 41–75); en conséquence, l'illisibilité du sens de leur action ou de leur contribution est telle que les bénévoles «classiques», pour ce qui est d'eux, sont fortement tentés de déserter ces lieux d'engagement risqué au profit d'engagements plus «sûrs» et plus gratifiants, plus stables et mieux reconnus (associations de défense d'intérêt, écologiques ou de consommation), plus limités dans le temps enfin (bénévolat pour l'aide alimentaire d'urgence du type Restaurants du coeur).

6.3 La situation de «crise», on s'est efforcé de le montrer même si on n'a nullement la certitude d'avoir pu en démêler rigoureusement toutes les composantes, conduit à des transformations profondes du rôle classique des professionnels de l'action sociale. Il y a quelque quinze ans, une des voies de *l'hyperconformisme* professionnel passait par la défense du statut de «professionnel», avant tout face à – voire contre – des membres d'association attendant d'abord des salariés qu'ils témoignent d'une vocation et d'une aspiration à agir sans compter. Aujourd'hui, il se pourrait que l'hyperconformisme ait surtout rapport à l'engouement moderniste pour les modèles d'ingénieur social ou d'entrepreneur social. Mais qu'il y ait une incontestable séduction ne signifie pas que tout le monde y cède, et c'est pourquoi, lorsque se manifeste une résistance significative, on devrait peut-être parler d'un *hypoconformisme déviant*, potentiellement militant : c'est le cas, certainement, lorsque des travailleurs sociaux résistent à l'emballement évoqué précédemment ainsi qu'aux mots d'ordre officiels de modernisation ou lorsqu'ils décident de prendre

à la lettre leur mandat ancien (de «prévention spécialisée», par exemple), refusant les auto-promotions déguisées, dissimulées derrière les transformations réciproques de leur image sinon de leur fonction réelle et de celles du «service» où ils travaillent (prise en charge de la gestion d'équipements lourd, par exemple), ou la poursuite sans fin d'objectifs de coordination entre services, associations, administrations.

6.4 La *militance* peut apparaître alors comme une manière, un «style d'action» orthogonal par rapport à la distinction usuelle entre professionnels et bénévoles, ou encore entre bénévoles associatifs et ces bénévoles plus ordinaires, moins visibles, que sont les gens sur qui compter dans un environnement éminemment fragile et souvent vécu comme désespérant. C'est pourquoi aussi il ne serait nullement déplacé de parler de la «militance» de professionnels amenés, généralement en toute connaissance de cause, à souligner *l'ordinaire* de leur mandat «historique». Il s'agit là d'une militance discrète, qui poursuit si peu la recherche d'effets spectaculaires qu'on serait tenté de parler d'une sorte de grève de la recherche d'«effets». Il s'agit d'une militance relativement inédite, ou du moins qu'on est peu préparé à «voir», tant le mot évoque d'ordinaire la manière dont certains groupes, naguère, savaient forcer l'attention publique par diverses sortes de happenings.

«Militance», selon l'usage qu'on fait ici de ce terme, désigne une spécification éthique du rapport au politique. Les manières d'assumer le politique sont historiquement variables, dépendant de conjonctures changeant parfois soudainement. Aujourd'hui, pourrait-on avancer, des travailleurs sociaux sont militants lorsqu'ils ne se résignent pas au suivisme économique de responsables pour qui la valeur-travail semble l'ultime valeur à laquelle se sacrifier; lorsqu'ils s'affrontent à ce rapport complexe, fait de recouvrement partiel mais aussi de distinction de principe, entre logique de reconnaissance intersubjective et logique d'identification statutaire à partir de la place qu'on occupe dans la structure de la production économique. Militer, cependant – et l'on retrouve alors la question récurrente des présupposés politiques de toute analyse sociologique – n'apparaît comme une «réalité» sociale positive et comme une donnée d'observation saillante que si l'on admet qu'il y a quelque sens à en appeler à une différenciation plus claire du politique et de l'économique, condition d'une définition elle-même plus claire des compétences et des finalités respectives des acteurs politiques et économiques; condition aussi, sans doute, d'une distinction qu'il est peut-être urgent de faire entre revenu, travail et statut. C'est au nom d'une telle distinction, probablement, que des professionnels – mais des bénévoles aussi bien – s'efforcent de résister à la force d'évidence d'un mode prégnant d'identification sociale à partir de caractéristiques économiques qui en viennent

à faire oublier que la dignité de chacun repose sur d'autres procédures de reconnaissance, proprement symboliques (Gorz, 1995, 63–79).

Il est peu contestable que des travailleurs sociaux, des professionnels, «militent», au sens évoqué à l'instant. C'est en particulier le cas lorsqu'ils s'attachent à défendre des objectifs et des modalités d'action qui ne font sens qu'à condition que l'on ne confonde pas *l'intégration civique* avec l'intégration économique et que l'on consente à admettre que le conflit politique est une voie légitime d'accès à l'estime de soi et à des relations sociales éthiquement acceptables. D'autres encore militent au sein des C.A. des associations gestionnaires ou parmi les «usagers» eux-mêmes. Mais, parce qu'elle se conjugue souvent, actuellement, avec un scepticisme larvé à l'égard des modèles d'action officiellement encouragés, il n'est pas rare que la militance s'exprime d'abord à travers une sourde résistance, au nom du «mandat» anciennement dévolu, contre les fins et les moyens préconisés par les politiques sociales officielles. Il n'est alors guère surprenant que le militantisme, forme la plus intensive du bénévolat, prenne une allure quelque peu «réactive» et en vienne parfois à se confondre avec une contestation pratique des formes modernistes de gestion et des objectifs déclarés lorsque ceux-ci prônent l'insertion par le travail de ceux que l'absence de travail, dans une société économiquement programmée, condamne à la dé-socialisation.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bourdieu, Pierre (1993), Une mission impossible, in : Pierre Bourdieu, *La Misère du monde*, Paris : Seuil, 229–243.

Bovay, Claude; Jean-Pierre Tabin, Roland Campiche (1994), *Bénévolat, modes d'emploi – Le recours au bénévolat dans l'action sanitaire et sociale –*, Lausanne : Réalités Sociales.

Jobert, Bruno (1992), Usagers et agents du service public : propositions pour l'approche d'un système complexe, in : Michel Chauvière et Jacques Godbout, *Les Usagers entre Marché et Citoyenneté*, Paris : L'Harmattan, 41–75.

Castel, Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris : Fayard.

Coenen-Huther, Jacques (1991), Institutions, libertés, solidarités : Contribution à une théorie de l'institution, in : Pierre de Laubier, *Pratiques des solidarités*, Lausanne : Réalités Sociales, 177–183.

Delteil, Gérard (1990), *Balles de charité*, Paris : Gallimard.

Dubet, François et Didier Lapeyronnie (1992), *Les quartiers d'exil*, Paris : Seuil.

Doriguzzi, Pascal (1994), *L'histoire politique du handicap – De l'infirme au travailleur handicapé*, Paris : L'Harmattan.

Ewald, François (1986), *L'Etat-Providence*, Paris : Grasset.

De Gaulejac, Vincent; Michel Bonetti et Jean Fraisse (1989), *L'ingénierie sociale*, Paris : Syros.

Godbout, Jacques (en collaboration avec Alain Caille) (1992), *L'esprit du don*, Paris : La Découverte.

Gorz, André (1995), Violence de l'économie, in : Gilbert Vincent, *Sujets en souffrance*, Strasbourg : Presses Universitaires.

Marchal, Emmanuel (1992), L'entreprise associative entre calcul économique et désintéressement, *Revue française de sociologie*, 365–390.

Millon-Delsol, Chantal (1992), *L'Etat subsidiaire*, Paris : PUF.

Paugam, Serge (1991), Les statuts de la pauvreté assistée, *Revue française de sociologie*, XXXII, 75–101.

Rosanvallon, Pierre (1995), *La nouvelle question sociale – Repenser l'Etat-providence*, Paris : Seuil.

Sainsaulieu, Renaud (1977), *L'identité au travail*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Tymen, Jacques et Henry Nogues (1988), *Action sociale et décentralisation*, Paris : L'Harmattan.

Warin, Philippe (1992), Les réseaux relationnels, une nouvelle référence des politiques sociales ?, *Pour*, N° 134, 41–51.

Adresse de l'auteur :
Gilbert Vincent, Centre de Sociologie des Religions,
Université des Sciences Humaines de Strasbourg,
9, place de l'Université, F–67084 Strasbourg Cedex